

# Informations importantes sur votre contrat - adaptation des conditions générales et/ou particulières du Car Plan

## Des nouvelles de votre assurance auto Car Plan!

Pour continuer à compter sur votre confiance, Allianz vous offre des garanties toujours plus larges et plus innovantes. Vous avez toujours la garantie d'être bien assuré.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des modifications apportées aux conditions générales et/ou particulières de notre contrat Car Plan.

Bien entendu, ces modifications/renouvellements ne s'appliquent que si vous avez souscrit les garanties correspondantes.

Les nouvelles conditions générales s'appliquent à partir de la date d'échéance mentionnée sur l'avis d'échéance de votre contrat Car Plan joint à la présente communication.

## Voici un aperçu des principales nouveautés

### Nouvelles conditions générales

Nos nouvelles conditions générales sont rédigées de manière conviviale et simplifiée. Nous avons également ajouté des couvertures explicites et travaillé avec des exemples dans la garantie omnium.

### Une couverture adaptée à vos besoins

- Nos nouvelles conditions générales couvrent les dommages causés par les petits animaux tels que les martres, les furets ou les rats dans la garantie omnium ou petite omnium.
- Les combustions sans flammes dues à un court-circuit dans le système électrique sont couvertes dans toutes les formules omnium.
- En cas d'erreur de carburant, nous remboursons les frais de remorquage jusqu'à un garage dans la garantie dégâts matériels.
- En cas de sinistre couvert en omnium ou petite omnium, nous remboursons également :
  - Les frais de contrôle technique facturés par l'inspection automobile si, après la réparation, l'expert estime que le véhicule doit être inspecté.
  - Les frais facturés par la DIV pour l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion.
- Vous pouvez opter pour une perte totale si les frais de réparation (hors TVA) dépassent les 2/3 de la valeur à assurer en omnium ou petite omnium.

### Restrictions dans les nouvelles conditions générales

- Dans la garantie vol, nous n'intervenons plus pour :
  - Le vol d'un cabriolet inoccupé avec un toit ouvert.
  - Le vol de la partie non incorporée du système de navigation se trouvant dans le véhicule.

### Nouveau barème de bonus-malus

Le barème des degrés et les primes correspondantes se trouvent dans nos conditions générales, dans la section " des dispositions complémentaires " ([www.allianz.be](http://www.allianz.be) > particuliers > assurances > auto > conditions générales Car Plan (au bas de la page)).

### Ajustement de la franchise

La franchise des dommages matériels a été réduite à €.

### Vous voulez en savoir plus sur votre assurance auto Car Plan? Et sur les nouveautés?

Contactez votre intermédiaire d'assurance. Il vous proposera la solution la mieux adaptée à vos besoins. Vous pouvez également lui demander un exemplaire des nouvelles conditions générales (avec les références AD1129FR-02/23) qui remplacent les anciennes conditions générales. Les nouvelles conditions générales sont également disponibles sur notre site web ([www.allianz.be](http://www.allianz.be) > particuliers > assurances > auto > conditions générales Car Plan (au bas de la page)). Elles sont plus complètes que ce résumé et incluent toutes les modifications.

